

Affaire Beigbeder : la plaignante « a menti » et était majeure au moment des faits, assure l'avocate de l'écrivain

Selon l'avocate de l'écrivain, la plaignante a reconnu avoir menti sur son âge à Frédéric Beigbeder mais était majeure au moment des faits dénoncés.

Par Le Parisien

Le 14 décembre 2023



La jeune femme qui accuse l'écrivain d'un viol l'été dernier était majeure au moment des faits, clame l'avocate de Beigbeder. LP/Arnaud Journois.

Si elle ne compte pas dévoiler le contenu de la défense de Frédéric Beigbeder, accusé de viol, l'avocate souhaite tout de même rectifier un fait majeur pour le reste de l'instruction. « *À la date de l'infraction dénoncée – que mon client conteste –, la plaignante était majeure* », clame Me Marie Dosé dans un communiqué, annonçant avoir déposé plainte pour « *violation du secret de l'enquête, afin de préserver la sérénité des investigations à venir et de faire respecter la présomption d'innocence de mon client.* »

L'écrivain Frédéric Beigbeder a été placé en garde à vue mardi pendant plusieurs heures ; pour être entendu sur des accusations de viol. Convoqué au commissariat de Pau, le romancier de 58 ans a été interrogé dans le cadre d'une enquête préliminaire ouverte après une plainte déposée en juillet dernier par une jeune femme « pour des faits de viol », selon le procureur de la République Rodolphe Jarry. Frédéric Beigbeder aurait entretenu une relation avec la plaignante « durant plusieurs mois ».

Elle « a reconnu avoir menti sur son âge »

Mais la jeune femme était bien majeure, rectifie Me Marie Dosé, dénonçant la circulation d'« *informations partiellement erronées* ». Dans son communiqué, l'avocate poursuit et relate : « *La plaignante elle-même a reconnu avoir menti sur son âge, et cela durant des mois. Elle a ainsi fait croire à Frédéric Beigbeder qu'elle était majeure au moment de leur rencontre, allant jusqu'à falsifier sa date de naissance sur sa pièce d'identité. Elle n'a avoué son mensonge à mon client qu'une fois sa majorité acquise.* »

Selon Me Dosé, rien ne se serait passé entre l'écrivain et la plaignante s'il avait su qu'elle était mineure. « *Comme l'a expressément indiqué Frédéric Beigbeder lors de son audition devant les enquêteurs, cette jeune femme était évidemment consciente qu'aucune relation entre eux n'aurait pu exister s'il avait eu connaissance de sa minorité, ce qui explique son mensonge.* » ♦